

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE  
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 9  
Quorum : 7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20241206-39061224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 09/12/2024  
Publication : 09/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le six du mois de décembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire de la Commune de Saint Appolinard

**Présents :** Annick FLACHER, Jacques GERY, Emilie BLANC, Marie-Louise NAVEZ, Véronique CANET, Benoît BARDY, Anthony CLUZEL, Yves GRANGE, Pierre DUPINAY,  
**Excusés :** Jean GIRAUD, Julien LIMONE, Nathalie DEGAND, Muriel ROUCHOUSE

**Mme Marie-Louise NAVEZ a été élue secrétaire de séance**

**N° 39 061224**

**OBJET :**

**DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS  
SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - OUVRAGE STEP DU BOURG**

Vu l'article L 2321-2,27° du code général des collectivités territoriales,

Le maire informe le conseil municipal que pour déterminer le montant des amortissements à inscrire au budget assainissement collectif, il est nécessaire de fixer les durées d'amortissement des différents biens et en l'occurrence de la nouvelle STEP du Bourg (filtres plantés de roseaux) qui vient d'être mise en service.

Elle précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Le maire propose de fixer la durée d'amortissement à 40 ans pour la nouvelle STEP du Bourg

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents**

- d'adopter une durée d'amortissement de 40 ans pour la nouvelle STEP du Bourg
- de commencer cet amortissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget assainissement collectif 2025

**Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus**

La secrétaire de séance  
ML. NAVEZ



Le Maire  
A. FLACHER